

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 9^{ième} jour de juillet 2013 à 19 :00 heures.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Julia Stuart, les conseillers suivants : Bernard Bazinet, Lee Ann Brandt, Guylaine Berlinguette, Gregory Widdison et Joanna Nash.

La directrice générale, France Bellefleur, et l'adjointe administrative, Carole Brandt sont aussi présentes.

Madame la conseillère Anne Poirier est absente.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 11 juin 2013

2.2 Séance extraordinaire du 25 juin 2013

3. Demandes de dérogations mineures – 24, rue du Village – Matricule 1892-36-1951

4. Avis de motion et règlement

4.1 Avis de motion - Règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

4.2 Avis de motion – Règlement en vue de contracter un emprunt à long terme pour constituer un fond de roulement

4.3 Avis de motion –Règlement d'emprunt – Réfection du garage municipal

4.4 Avis de motion – Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

5. Gestion administrative

5.1 Autorisation – Directrice générale – Signature des chèques et effets bancaires et modification du nom de la carte de crédit

5.2 Achat d'un ordinateur portable

5.3 Achat d'une chaise ergonomique

5.4 Autorisation – Rapport d'expert indépendant – Défaillances du bâtiment du garage municipal

5.5 Certificat de localisation – Garage municipal

6. Ressources humaines

6.1 Autorisation – Formation des présidents d'élection – France Bellefleur

7. Gestion financière

7.1 Dépôt – Balance de vérification

7.2 Liste des comptes à payer

7.3 Pacte rural – Transfert des sommes inutilisées du projet Mobilisation citoyenne au projet Coin des petits et abrogation de la résolution 2013-2051

8. Urbanisme

8.1 Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme

8.1.1 PIIA – 36, Doctor-Henry – Reconstruction d'un bâtiment accessoire

8.2 Autorisation d'achat – Photos aériennes

8.3 Déclaration selon l'article 32 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles – Garage municipal

9. Culture et loisirs

9.1 Cours de danse – Marie-Pierre Dion – Année scolaire 2013-2014

10. Rapport des conseillers

10.1 Point ajouter à l'unanimité pendant la présentation des rapports des Conseillers – Ministère des Transports

11. Acceptation de la correspondance

12. Période de questions

13. Levée de la séance

2013-2060

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Joanna Nash

Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Procès-verbaux

2013-2061

2.1 Séance ordinaire du 11 juin 2013

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Berlinguette

Et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juin 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE

2.2 Séance extraordinaire du 25 juin 2013

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gregory Widdison

Et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 juin 2013, tel que déposé.

Madame la conseillère Lee Ann Brandt était absente pour cette séance et s'abstient de voter.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Guylaine Berlinguette quitte la séance.

Consultation - Demandes de dérogations mineures – 24, rue du Village – Matricule 1892-36-1951

La mairesse invite l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure.

Des citoyens posent des questions concernant cette demande et Madame France Bellefleur, directrice générale, répond à leurs questions.

Aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure.

3. Demandes de dérogations mineures – 24, rue du Village – Matricule 1892-36-1951

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées par le propriétaire du 24 rue du Village, matricule numéro 1892-36-1951;

CONSIDÉRANT que ces demandes de dérogation mineures vise à :

1- Autoriser la subdivision du lot 12A-29 possédant des droits acquis. Le lot 12A-29 possède actuellement un frontage de 9,14 mètres sur la rue du Village alors que les deux (2) nouveaux lots créés posséderont chacun un frontage de 4,57 mètres. L'objectif de l'opération cadastrale est la création de deux (2) terrains dont les dimensions et superficies seront supérieures aux superficies dérogatoires actuelles des sept (7) petits lots existants. Il y aura donc une diminution du caractère dérogatoire des lots ainsi créés.

2- Régulariser la position du bâtiment principal sur le lot projeté 12A-39 à une distance de 8,82 mètres de la ligne arrière alors que le minimum requis est de dix (10) mètres dans la zone Vi-33.

3- Autoriser l'agrandissement du bâtiment principal sur le lot 12A-39 au-delà de la superficie permise. La dimension maximale pour un commerce de la catégorie « Industrie légère » dans la zone Vi-33 est de

200 mètres carrés. Les propriétaires souhaitent agrandir leur atelier de soudure jusqu'à une superficie de 225 mètres carrés.

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise la subdivision du lot 12A-29 afin que les deux (2) nouveaux lots créés possèdent chacun un frontage de 4,57 mètres.

Que le conseil approuve la position du bâtiment principal sur le lot projeté 12A-39 à une distance de 8,82 mètres de la ligne arrière alors que le minimum requis est de dix (10) mètres dans la zone Vi-33.

Que le conseil autorise l'agrandissement du bâtiment principal sur le lot 12A-39 jusqu'à une superficie de 225 mètres carrés alors que la dimension maximale pour un commerce de la catégorie « Industrie légère » dans la zone Vi-33 est de 200 mètres carrés.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Guylaine Berlinguette réintègre la séance.

4. Règlements

4.1 Avis de motion – Règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

Avis de motion est donné par madame la conseillère Guylaine Berlinguette que lors d'une séance subséquente, elle proposera ou fera proposée l'adoption du projet de règlement numéro 171 pour déléguer à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

4.2 Avis de motion –Règlement en vue de contracter un emprunt à long terme pour constituer un fonds de roulement

Avis de motion est donné par madame la conseillère Guylaine Berlinguette que lors d'une séance subséquente, elle proposera ou fera proposée l'adoption du projet de règlement numéro 172 en vue de contracter un emprunt à long terme pour se constituer un fonds de roulement.

4.3 Avis de motion – Règlement d’emprunt – Réfection du garage municipal

Avis de motion est donné par Gregory Widdison que lors d’une séance subséquente, il proposera ou fera proposée l’adoption du projet de règlement numéro 173 décrétant un emprunt pour l’exécution de travaux de réfection du garage municipal.

4.4 Avis de motion – Règlement concernant la constitution d’un fonds local réservé à la réfection et à l’entretien de certaines voies publiques

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Bernard Bazinet que lors d’une séance subséquente, il proposera ou fera proposée l’adoption du projet de règlement numéro 174 pour la constitution d’un fonds local réservé à la réfection et à l’entretien de certaines voies publiques.

5. Administration

2013-2064

5.1 Autorisation – Directrice générale – Signature des chèques et des effets bancaires et modification du nom de la carte de crédit

CONSIDÉRANT l’embauche de la nouvelle directrice générale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gregory Widdison

Et résolu à l’unanimité d’autoriser la directrice générale, Madame France Bellefleur à signer, au nom de la municipalité, les chèques et tous les effets bancaires et à faire modifier le détenteur de la carte de crédit de la municipalité afin d’en être la nouvelle titulaire.

ADOPTÉE

2013-2065

5.2 Achat d’un ordinateur portable

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet

Et résolu à l’unanimité que le conseil approuve l’achat d’un ordinateur portable avec logiciels et accessoires pour la directrice générale pour un montant maximal de 2 000\$ taxe incluses.

ADOPTÉE

2013-2066

5.3 Achat d’une chaise ergonomique

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Berlinguette

Et résolu sur division que le conseil approuve l’achat d’une chaise ergonomique auprès de Fournitures de bureau Denis Inc. pour un montant maximal de 670\$ taxe incluses pour le département de l’urbanisme.

Mesdames les conseillères Joanna Nash et Lee Ann Brandt ont voté contre cette résolution.

ADOPTÉE SUR DIVISION

2013-2067

5.4 Autorisation – Rapport d’expert indépendant – Défaillances du bâtiment du garage municipal

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire exige un rapport d’un expert indépendant démontrant l’importance des défaillances sur le bâtiment actuel du garage municipal et que ce document est requis pour obtenir l’autorisation définitive du projet de réfection du garage municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet

Et résolu à l’unanimité que le conseil autorise la directrice générale à accorder un contrat pour la production du rapport d’expert indépendant sur les défaillances du bâtiment à Évaluation André Charbonneau pour un montant maximal de 1 000\$ taxe incluses.

ADOPTÉE

2013-2068

5.5 Certificat de localisation – Garage Municipalité d'Arundel

CONSIDÉRANT que la municipalité a déposé une demande de subvention pour le projet de réfection du garage municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit déposer une déclaration selon l’article 32 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT qu’un certificat de localisation à jour doit être transmis avec cette demande, pour identifier la superficie des droits acquis que la municipalité désire voir reconnaître;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gregory Widdison

Et résolu à l’unanimité que le conseil mandate la firme Murray Patenaude Maltais, arpenteurs-géomètre pour préparer le certificat de localisation du garage municipal au montant de 1 400\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

6. Ressources humaines

2013-2069

6.1 Autorisation – Formation des présidents d’élection – France Bellefleur

CONSIDÉRANT qu’il y aura des élections en novembre prochain;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Berlinguette

Et résolu à l’unanimité que le conseil autorise Madame France Bellefleur à assister à la formation offerte par le Directeur général des élections du Québec et lui rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

7. Gestion financière

2013-2070

7.1 Dépôt – Balance de vérification

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Berlinguette

Et résolu à l’unanimité que le conseil municipal accuse réception de la balance de vérification au 30 juin 2013 transmise en date du 5 juillet 2013.

ADOPTÉE

2013-2071

7.2 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Berlinguette et résolu à l’unanimité que les comptes suivants soient payés :

2947 Aéro Feu	58.76
2948 Bell Canada	329.88
2949 Bell Mobilité	61.88
2950 Bernice Goulet	340.00
Paie Carole Brandt	6.99
2951 C.R.S.B.P. des Laurentides	106.92
2952 Dubé Guyot Inc.	597.76
2953 Équipe Laurence	7 818.30
2954 Gilbert P. Miller & Fils Ltée	5 201.88
EB Great West	1 729.94
2955 GroupeVirage	6 826.94
2956 Guylaine Berlinguette	132.51
2957 Hydro Québec	402.11
Paie Jean-Philippe Robidoux	36.45
2958 La Salle Villeneuve	1 195.26
2959 Le Réseau Mobilité Plus	415.52
2960 Les Serres Arundel	131.01
2961 Matériaux McLaughlin Inc.	823.49
2962 Municipalité d’Huberdeau	4 687.50
2963 Photocopies Mont-Tremblant	55.01
2964 Pièces d’Auto P & B Gareau Inc.	74.21
Paie Premiers Répondants	1 560.93
2965 Remorque des Monts	3 342.68

2966 Services Œil de Faucon	1 165.85
2967 Somavrac	6 576.57
2968 Stuart Meyer	70.92
2969 Vélo Québec	10 876.64
2970 Visa Desjardins	508.82
Paie Salaires et contributions d'employeur	20 051.10
EB Frais bancaire	152.39

Je soussignée, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton d'Arundel a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

France Bellefleur, CPA-CA
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

2013-2072

7.3 Pacte rural – Transfert des sommes inutilisées du projet Mobilisation citoyenne au projet Coin des petits

CONSIDÉRANT qu'il reste un montant non-utilisé de 6 217\$ au projet Mobilisation citoyenne du Pacte rural;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de transférer ce montant au projet Coin des petits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Berlinguette

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil réaffecte le montant inutilisé de 6 217\$ du projet Mobilisation citoyenne au projet Coin des petits.

Que le conseil s'engage à ajuster sa quote-part au projet Coin des petits en fonction du nouveau montant transféré.

Que la résolution 2013-2051 soit abrogée.

ADOPTÉE

8.Urbanisme

8.1 Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme

2013-2073

8.1.1 PIIA – 36 Route Doctor-Henry – Matricule 1792-64-2045 - Demande de reconstruction d'un bâtiment accessoire (remise)

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA a été présentée pour la propriété située au 36, Route Doctor-Henry et qui est identifiée par le matricule 1792-64-2045;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur la reconstruction d'un bâtiment accessoire, plus précisément une remise;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter cette demande sous certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet

Et résolu à l'unanimité que le conseil accepte les plans tels que déposés sous les conditions suivantes : le propriétaire devra fournir des précisions sur le matériel du revêtement extérieur utilisé, en autres l'essence du bois, la largeur du bois de finition utilisé (pureau) et la couleur. De plus, il devra également fournir un échantillon du revêtement utilisé et le faire approuver par l'inspecteur municipal et ce, afin de s'assurer qu'il répond au diverses exigences demandées.

ADOPTÉE

2013-2074

8.2 Autorisation d'achat – Photos aériennes

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Berlinguette

Et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'inspecteur municipal à acheter les photos aériennes pour les différents dossiers en cours pour un montant maximal de 500\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2013-2075

8.3 Déclaration sur la protection du territoire et des activités agricoles – Garage municipal

CONSIDÉRANT que la municipalité a déposé une demande de subvention pour le projet de réfection du garage municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit produire une déclaration selon l'article 32 pour reconnaissance des droits acquis de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet

Et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'envoi de la déclaration selon l'article 32 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et autorise le paiement des droits de 68\$ requis à cette fin.

ADOPTÉE

9. Loisirs et culture

2013-2076

9.1 Cours de danse – Marie-Pierre Dion – Année scolaire 2013-2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Gregory Widdison

Et résolu à l'unanimité que madame Marie-Pierre Dion soit autorisée à faire la demande pour l'usage du gymnase de l'école élémentaire d'Arundel pour offrir un programme parascolaire en danse durant l'année scolaire 2013-2014 dans le cadre de l'entente entre la Commission Scolaire Sir Wilfrid Laurier et la municipalité.

ADOPTÉE

10. Rapport des conseillers

2013-2077

10.1 Ministère des Transports

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet

Et résolu à l'unanimité qu'une plainte soit déposée auprès du Ministère des Transports pour les aviser :

Que les travaux effectués à l'été 2011 sur la rue du Village, soit au centre du noyau villageois, n'ont pas été complétés et sont toujours en suspens.

Les accotements n'étant pas pavés, sur les deux côtés de la rue entre le 17 et le 47, il y a un risque important pour les piétons, cyclistes et automobilistes circulant sur cette voie très achalandée car la largeur de la rue est étroite à cet endroit.

Une intervention rapide est nécessaire afin de rétablir la sécurité routière et la quiétude des lieux.

Plusieurs résidences connaissent des problèmes de drainage importants suite à la reconstruction de la rue du Village par le Ministère du Transport du Québec, adresses civiques du 123 au 131. À chaque pluie ou dans les redoux de l'hiver ou du printemps, les entrées sont inondées et endommagées.

Malgré plusieurs plaintes déjà déposées, aucun travail correctif n'a été effectué. Une intervention rapide est requise afin de régler cette situation.

ADOPTÉE

2013-2078

Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Lee Ann Brandt et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 :30.

ADOPTÉE

Julia Stuart
Mairesse

France Bellefleur, CPA-CA
Directrice générale